



CANDIDATURE

A retourner en Mairie avant le 14 février 2024

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Pour être retenu, je dois avoir fêté mon 16^{ème} anniversaire et ne pas encore avoir 18 ans au moment de la mission

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. Fixe : Tél. Portable :

E-Mail :

Pourquoi souhaites-tu participer à ce dispositif ?

.....
.....
.....

Disponibilités :

Du 19 au 23 février 2024 (13h30 à 17h) Du 26 février au 1^{er} mars 2024 (de 13h30 à 17h)

Autorisation parentale :

Madame, Monsieur,

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Autorise ma fille – mon fils

A s'inscrire à l'opération « Argent de poche ».

Signature :

Une réponse vous sera envoyée entre le 14 et le 16 février.

QU'EST-CE QUE LE DISPOSITIF ARGENT DE POCHE ?

Le dispositif « Argent de poche » donne la possibilité aux adolescents âgés de 16 et 17 ans d'effectuer des petites missions de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie.

Ces missions ont lieu pendant les vacances scolaires. En contrepartie de leur investissement, les participants reçoivent une gratification de 15€ par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée de 3h30 avec une pause obligatoire de 30 minutes.

Les jeunes sont accueillis dans différents services de la Mairie : espaces verts, services techniques, entretien, bibliothèque, etc... pour accomplir des missions diverses.

Les jeunes sont accompagnés d'un tuteur (employé communal ou élu municipal) qui les encadre pendant tout le temps de leur activité.

EXTRAIT DU CONTRAT D'ENGAGEMENT :

J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de l'activité ne sera pas acceptée à y participer.

Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de l'activité avant l'horaire prévu, y compris pendant les temps de pause.

Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et des chaussures adaptés à la nature des activités auxquelles je participerais.

Recevant une gratification pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée de la mission, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les activités.

Je m'engage à réaliser correctement les tâches qui me sont confiées.

Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les tuteurs.

Je reste courtois et poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les tuteurs, les usagers de la collectivité mais également envers les autres participants de l'activité.

Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.

Je prends soin du matériel qu'on me confie. Je lave et range le matériel et je le remets à l'encadrant à l'issue de l'activité.

Je m'engage à respecter un devoir de réserve et à appliquer le principe de neutralité.

DOCUMENTS A FOURNIR :

- Photocopie de la carte d'identité du participant
- N° de sécurité sociale du participant
- Attestation de responsabilité civile
- Justificatif de domicile (facture d'électricité / eau / téléphone...)
- RIB au nom du participant sur un compte dit courant (*Les RIB au nom des parents ne sont pas acceptés*)

RENSEIGNEMENTS :

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le secrétariat de Mairie au 05.49.07.50.46 ou par mail mairie@brioux-sur-boutonne.fr

Vos données sont collectées dans le cadre de la gestion du dispositif argent de poche pour les jeunes âgés de 16/17 ans demeurant à BRIOUX SUR BOUTONNE, mis en place par la mairie. Elles sont destinées aux agents en charge de l'encadrement, aux bénévoles, et aux services concernés et habilités de la mairie. Elles sont conservées le temps du contrat. La base légale est le consentement. Conformément à la loi Informatique et Libertés de 1978 modifié, et au règlement européen (RGPD 2016/679) vous pouvez exercer vos droits sur vos données personnelles auprès du délégué à la protection des données et les faire rectifier en contactant : mairie@brioux-sur-boutonne.fr vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr